

Évacuation incendie

article 90. La responsable doit prévoir des procédures d'évacuation en cas d'urgence. Elle doit organiser des exercices à cet effet chaque fois qu'elle reçoit un nouvel enfant ou au moins une fois par six mois.



*Date du dernier
exercice d'évacuation*

*Basculer
l'extincteur*

*Vérifier
l'avertisseur
de fumée*

